

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Josian CABROL, Ghislaine COUSTAL, Sylvie VIDAL FABRE, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Stéphanie PEYRAS, Michel VIDAL, Nadège MARTINEZ GIL

Représentés : Cyril BOITTIER par Sylvie VIDAL FABRE, Viviane CAUQUIL PATURAL par Pascale SEGONNE CATHALA, Laurent CHARRAS par Jean-Luc GAZEL

Absents excusés : Bruno GIRONA, Claude LAFON

Absents : Mégane MOLINIER, Jacques SOULIGNAC, Roxane CARLAC

Delphine GAZEL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 14 Mai 2025 – **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter les points suivant à l'ordre du Jour :

- Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux pour l'acquisition du matériel de conditionnement des collections pour le Musée
- Dénomination des rues
- Etablissement Public Foncier
- Desserte forestière (route du Banel)
- Nommage de place publique
- Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1- Créances admises en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non- valeur pour les titres de recettes ayant fait l'objet de poursuites infructueuses sur le budget annexe de l'eau et assainissement pour la somme de :

- 2 262,97 € pour les créances éteintes au compte 6542 (surendettement et décision effacement de dette)
- 74,48 € pour les créances au compte 6541 (inférieur seuil poursuite)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non- valeur de produits irrécouvrables telle que présentée.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2 – Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire rappelle le dispositif PVD au conseil municipal,

Monsieur le Maire précise que :

- la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) a été signé le 6 juillet 2021 entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières, l'Etat, la Région Occitanie, la Banque des Territoires et l'EPF Occitanie ;
- le programme d'actions est engagé à 72% et **que la majorité des opérations restantes** sont sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Olonzac ;

- le programme **PVD se termine en mars 2026** et que la commune d'Olonzac serait intéressée pour candidater à un nouvel appel à projet le cas échéant ;
- à compter du 1^{er} novembre 2025, la commune d'Olonzac assurera la coordination d'ensemble et portera l'autofinancement du coût du salaire et des charges du poste de chef de projet jusqu'à la fin du programme. Les outils informatiques du chef de projet seront mis à disposition par la communauté de communes.

Monsieur le Maire **propose de signer un avenant à la convention PVD**

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3 – Modification du Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le **tableau des effectifs** constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 novembre 2025 comme suit :

Commune de Saint-Pons de Thomières Modification du tableau des effectifs à compter du 01 /11/2025

Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat.	Durée hebdo.	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Agents occupant un emploi permanent de la filière technique					
Agent accompagnement transport scolaire	C	15,74/35	1	0	1
Agents occupant un emploi non permanent de la filière technique					
Adjoint technique non titulaire	C	10/35	1	1	0

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4 - Affectation des subventions sur crédit voté au compte 65748

Monsieur le maire propose une 2^{ème} répartition et demande au conseil d'en délibérer :

Commune de Saint-pons de Thomières Répartition des subventions aux associations Budget Principal Exercice 2025

ASSOCIATIONS	Versée en 2024		Accordée en 2025		TOTAL 2025
	Fonct	EXCEP	Fonct	EXCEP	
AMIS DE CAVENAC	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5- Transactions immobilières

• Antenne PHOENIX TOWER

Monsieur le Maire rappelle au conseil la signature d'un bail civil avec la société PHOENIX TOWER pour la Parcelle E 975, Lieu-dit Verdieres à Saint-Pons de Thomières pour l'installation du pylône de télécommunication

Monsieur le Maire précise au conseil que la société PHOENIX TOWER souhaite conclure un nouveau bail Emphytéotique d'une durée de trente années, en lieu et place du contrat de bail en vigueur à ce jour sur la parcelle créée E 1160 d'une surface de 56 m²

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de désaffecter la nouvelle parcelle (elle ne sera plus destinée à l'usage du public)
- de déclasser le bien, pour le faire passer du domaine public au domaine privé de la collectivité
- de signer un nouveau Bail Emphytéotique d'une durée de trente années sur la nouvelle parcelle créée.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

• Campotel du Jaur

Monsieur le Maire rappelle au conseil les points suivants :

- L'historique concernant la fin de l'exploitation et du fonctionnement du Campotel du Jaur par le délégataire « Familles rurales » engagé sur la gestion de cet équipement par une délégation de service public avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux ;
- Les conditions de l'arrêt d'exploitation du site par « Familles rurales », jugées irrespectueuses des engagements prévus dans la DSP ;
- Que le conseil communautaire a délibéré afin de valider le principe de résiliation de la DSP signée avec l'association Familles Rurales pour la gestion du Campotel du Jaur ;
- Que le Conseil communautaire a approuvé le projet de protocole d'accord transactionnel valant résiliation du contrat de DSP signé en Février 2016 ;
- Que par courrier du 24 Février dernier la commune de Saint-Pons de Thomières a indiqué à la communauté de communes le souhait de reprendre la gestion du Campotel du Jaur ;
- Que le Conseil Communautaire a délibéré le 10 avril 2025 afin de modifier l'intérêt communautaire pour enlever la gestion du Campotel de Saint Pons de Thomières.
- Que le Conseil Communautaire a délibéré le 10 avril 2025 afin de valider la rétrocession du bien à la commune de Saint-Pons de Thomières dès la fin du contrat de DSP.
- Que la commune à un signer un bail dérogatoire afin de permettre le bon fonctionnement du Campôtel pour la saison estivale et sa réouverture.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De le mandater afin de négocier une convention de location-vente et de la soumettre au prochain conseil municipal

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6- Convention de mise à disposition de locaux avec la communauté de communes du Minervois au Caroux

Monsieur le Maire propose au conseil à la demande de la communauté de communes de signer une Convention de mise à disposition d'un local au sein de l'ancienne imprimerie 12 Rue Vialbrune pour un loyer de 300 € et une durée d'une année reconductible, afin de leur permettre de stocker du matériel scénique mis à disposition par le Département de l'Hérault. Matériel scénique qui sera mis à disposition des associations du territoire.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7- Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux pour l'acquisition du matériel de conditionnement des collections pour le Musée

Monsieur le Maire précise que :

- dans le cadre de son opération de récolement des collections du Musée, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a prévu par délibération N° 2023.131 le recrutement d'un agent de récolement des collections.

- La commune de St Pons a prévu par délibération N° DE_2023_54 C d'assurer la prise en charge de l'acquisition du matériel de conditionnement des collections, dont le coût s'élevait à 4 062.66 € HT selon un plan de financement déposé auprès de la DRAC..

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux afin de préciser les modalités de versement de dépenses engagées par la commune pour l'acquisition du matériel.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8- Dénomination des rues

La Direction Départementale des Finances Publiques demande à la commune de délibérer pour rajouter les voies suivantes dans leur base de données :

- | | |
|------------------------------------|------------------|
| - AVENUE DE NARBONNE | - LA PRADE BASSE |
| - ROUTE D'ARTENAC | - LA PRADE HAUTE |
| - RUE DE LA FONTAINE DES RECOLLETS | - LES FOULONS |
| - RUE DU RENARD | - MARCOUYRINE |
| - RUE LAMPINET | - RAPOLON |
| - RUE MARCOUYRINE | - SAINT MENS |
| - BEGOT LE BAS | |
| - LA BORIO DE ROQUE | |
| - LA PIERRE | |

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9- Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire rappelle au conseil la convention signée avec l'Etablissement Public Foncier (E P F) afin d'acquérir des immeubles dans la grand rue.

Monsieur le Maire précise que l'EPF est dans l'obligation d'engager des travaux importants afin de sécuriser les bâtiments identifiés. Le montant de ces travaux devra être remboursé par la commune à l'EPF au moment de la restitution des immeubles à la commune par l'EPF.

Monsieur le Maire propose afin de minimiser les frais engagés et en accord avec l'EPF que la commune négocie et acquière directement les trois immeubles pour mener à bien le projet, et mandater le Maire pour toutes les démarches de concertation avec les propriétaires concernés.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

10 - Desserte forestière (route du Banel)

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Farges Bois a fait une demande pour bénéficier d'une dérogation pour faire passer les camions transportant les grumes sur la route du Banel.

Monsieur le Maire rappelle que cette voirie fait l'objet d'une interdiction de circulation aux + de 3.5t pour assurer la sécurité des riverains et des habitations, ainsi que la stabilité et la pérennité de l'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que cette route nécessite des travaux de consolidation afin de permettre le passage des camions. Les travaux ont été estimés et ne peuvent pas être supportés financièrement par la commune.

Une étude de financement partagée avec les exploitants de bois du secteur est en réflexion. En attendant, chaque demande fera l'objet d'une concertation en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'exploitation de ce lot, sous certaines conditions, qui seront définies sur une convention d'autorisation.

Monsieur le Maire précise que le groupement forestier de Courniou avait déposé une demande subvention auprès de la Région Occitanie, pour la réfection de cette voirie et de la piste, mais cette demande n'a pas été retenue.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

11- Nommage de place publique

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du GASP de baptiser le square où se situe le monument dédié aux Saint-Poniens, sur le foirail en hommage à M Gabriel Rodriguez.

Monsieur le Maire précise que :

- Que cette demande est faite à l'occasion des 70 ans de la découverte de la grotte de Resplandy en 1955, et des premières découvertes de l'existence d'une culture du néolithique final sur notre territoire par Gabriel Rodriguez, qui plus tard fera approuver par un ensemble de scientifiques renommés le terme de saintponiens,

- Que cette démarche s'inscrit dans la reconnaissance du travail accompli par la tenue de 3 colloques qui ont eu une portée internationale, la création du Musée Régional de Préhistoire, l'édition et la diffusion de nombreux ouvrages et l'organisation de conférences dont, depuis 37 années, le Cycle Culturel d'Automne. Tous ces événements ont fait et font toujours rayonner largement notre ville de Saint-Pons en France et à l'étranger.

- Que Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration extraordinaire du GASP en date du 18 septembre 2025.

Après débat, le conseil souhaite un délai de réflexion afin de se prononcer au prochain conseil municipal.

12 - Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil, le mandat donné au CDG 34 par délibération en date du 9 avril 2025 pour participer à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires, qui arrive à son terme au 31/12/2025.

Monsieur le maire précise que l'offre retenue pour le contrat 2026-2029, pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL, est celle de l'assureur **GENERALI** et du courtier gestionnaire **WILLIS TOWER WATSON**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **d'adhérer** au contrat groupe du CDG34 auprès de GENERALI pour les agents CNRACL et IRCANTEC et **de l'autoriser à signer tous les documents afférents**.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

13- Questions diverses

- PDA

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition des architectes des bâtiments de France (ABF) de créer un nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la commune autour des monuments historiques.

Monsieur le Maire présente le périmètre validé par le bureau d'études et l'ABF.

Monsieur le Maire précise au conseil que la commune doit se prononcer sur cette proposition de délimitation et faire sa réponse auprès des ABF. Le document concerné, incluant le projet de périmètre sera transmis aux conseillers municipaux pour leur permettre d'exprimer leurs observations.

- Opérations façades PAYS HLV

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par les services du PAYS HLV pour voter une enveloppe financière pour permettre de participer à l'opération FAÇADES.

Monsieur le Maire précise que la commune souhaite que cette opération soit limitée au cœur de ville afin d'être en adéquation avec le projet d'aménagement du cœur de ville déjà engagé (réaménagement de la voirie, des réseaux, des terrasses, acquisition de cellules commerciales...)

Monsieur le Maire précise que ceci fera l'objet d'une convention avec le PAYS HLV validée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et fait état des éléments suivants :

- Qu'une campagne d'abattage de deux platanes est nécessaire sur la place du foirail. Ces platanes ayant un état sanitaire très dégradé, pouvant poser des problèmes de sécurité.

Ces travaux seront réalisés sous le contrôle de l'agence technique départementale.

- Concernant le projet de gendarmerie, une rencontre a été organisée avec les propriétaires d'une parcelle retenue par le service de la gendarmerie.

- Que la Cérémonie en hommage aux harkis est prévue le 25 septembre 2025.

- Que les travaux de la cour de l'école élémentaire de Frescatis sont terminés et la réception des travaux a été réalisée. Une date sera communiquée pour l'inauguration des installations.

- Que le Recensement de la population est prévu du 15 Janvier au 16 février 2026.

- Que la distribution des numéros de rues, suite au nouvel adressage, sera organisée prochainement en mairie. Les habitants seront informés des démarches à engager.

- Une réorganisation des services, notamment administratifs de la mairie, a été nécessaire afin de pallier aux absences de certains agents pour des raisons médicales.

Madame Ghislaine COUSTAL informe le conseil des difficultés financière rencontrées par le CPIE et précise que le CPIE doit réorienter ses actions afin de trouver de nouvelles recettes financières.

Monsieur Michel VIDAL demande la possibilité de passer en sens unique la petite route derrière Marcouyrine pour faire face aux difficultés de circulation.

Après débat, Monsieur le Maire propose de consulter les habitants du quartier, pour définir les modalités d'application de cette demande justifiée.

Madame Stéphanie PEYRAS demande s'il est possible d'installer un miroir afin de faciliter et de sécuriser la circulation au niveau de l'embranchement du pont de Frescatis avec la RD 907.

Monsieur le Maire précise qu'il fera une demande au service « route » du Département pour analyser la faisabilité d'un aménagement de type mini giratoire pour assurer la sécurité de ce carrefour.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des élèves du lycée Jacques Brel pour lui présenter le projet d'échanges avec une classe du Sénégal. Un projet consistant à la fourniture de matériel, d'équipement pour l'école et la construction d'un puit d'eau potable.

Ils vont demander des subventions, chercher des sponsors et faire des actions pour récolter de l'argent.

Séance levée à 20 h 25

La secrétaire de séance,

Delphine GAZEL



Le Maire,

André ARROUCHE

